



Vous attendez un heureux événement? Félicitations !

En tant que futur ou jeune parent, ce formulaire vous permet de **demande votre startbedrag (anciennement allocation de naissance) si vous habitez en Flandre**. Renvoyez ce document dûment complété et signé via vlaanderen@parentia.be ou complétez votre demande en ligne via www.parentia.be ou via ce code QR.

Vous pouvez également nous faire parvenir ce formulaire de demande par courrier adressé à : BP 80030 à 1070 Anderlecht.

Transmettez-nous l'attestation de grossesse à partir de 4 mois avant la date de naissance prévue. La maman peut recevoir le paiement du startbedrag déjà deux mois avant la date de l'accouchement.

Enfant déjà né ? Déclarez votre enfant à l'Etat civil de son lieu de naissance et demandez ci-dessous vos allocations via Parentia.

Le paiement du Groeipakket (anciennement allocations familiales) démarrera automatiquement après la naissance, dès que votre enfant sera inscrit dans les registres de la population. Avertissez-nous aussi si vous accouchez à l'étranger ou si votre enfant n'habite pas en Flandre.

1. **Renseignements concernant la maman enceinte ou ayant accouché**

Numéro de registre national (voir verso de votre carte d'identité):

Si numéro de registre national inconnu :

Prénom :

Nom :

Date de naissance : . . / . . /

Code postal de votre domicile :

GSM :

E-mail :

Travaille en dehors de la Belgique : Non Oui, (pays)

Est fonctionnaire international/européen : Non Oui, (organisation)

Reçoit une indemnité sociale de l'étranger : Non Oui, (pays)

2. **Renseignements concernant l'autre parent**

Il n'y a pas d'autre parent

Numéro de registre national (voir verso de votre carte d'identité):

Si numéro de registre national inconnu :

Prénom :

Nom :

Date de naissance : . . / . . /

Travaille en dehors de la Belgique : Non Oui, (pays)

Est fonctionnaire international/européen : Non Oui, (organisation)

Reçoit une indemnité sociale de l'étranger : Non Oui, (pays)

3. **Renseignements concernant le bébé**

Date d'accouchement prévue ou date de naissance de l'enfant : le . . / . . /

4. **Paiement sur compte en banque** (les données bancaires seront encore contrôlées auprès de la banque)

Je demande/ Nous demandons de verser le startbedrag et le Groeipakket sur le compte bancaire : B E

Ce compte est ouvert au nom de :

5. **Attestation du gynécologue ou de la sage-femme** (à faire compléter ou joindre une attestation originale si l'enfant n'est pas encore né)

Je soussigné, (prénom et nom),
gynécologue / médecin / sage-femme, déclare que Madame (prénom et nom),
numéro de registre national :, est enceinte de 5 mois au moins.
La date présumée de la naissance est le . . / . . /
Madame attend : . enfant(s)
Date : le . . / . . /

Signature et cachet

6. **Signature des parents**

- Je souhaite / Nous souhaitons que Parentia Vlaanderen vzw verse le startbedrag (anciennement prime de naissance) ainsi que le Groeipakket (anciennement allocations familiales).

Ik wens / Wij wensen dat Parentia Vlaanderen vzw het startbedrag (het vroegere kraamgeld) en het Groeipakket (de vroegere kinderbijslag) uitbetaalt.

Cochez la case ci-dessus si vous choisissez Parentia Vlaanderen vzw comme organisme de paiement pour vos enfants communs. Si vous ne la cochez pas, nous vous enverrons un autre formulaire pour faire votre choix ultérieurement.

Signature :

Signature :

Prénom et nom :

Prénom et nom :

Date : . . / . . /

Date: . . / . . /

Pendant les trois premières années de la vie de votre bout de chou, Kind en Gezin vous propose une aide professionnelle et des conseils sur le développement, la santé, l'éducation, la nutrition ou encore la sécurité de votre bambin. Un collaborateur local de Kind en Gezin peut déjà vous contacter avant la naissance pour faire connaissance. N'oubliez donc pas de compléter votre numéro de GSM et votre adresse e-mail. N'hésitez pas à consulter leur site web www.kindengezin.be/fr/enfance-et-famille ou via ce code QR.



Parentia accorde une grande importance à la **protection de vos données personnelles**.

Nous traitons vos données pour pouvoir payer correctement votre Groeipakket, conformément au Décret. Nous sommes également amenés à transmettre celles-ci à d'autres caisses et à l'agence Opgroeien (Kind en Gezin) dans le cadre d'un entretien pré ou postnatal. Nous conservons vos données pendant toute la période durant laquelle votre enfant peut avoir droit au Groeipakket. Consultez notre politique en matière de vie privée sur www.parentia.be. Vous avez toujours le droit de :

- consulter, rectifier ou supprimer vos données via Parentia et d'en limiter leur traitement;
- demander à Parentia de transférer vos données directement vers un autre responsable de traitement;
- déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Vous avez des questions ou vous souhaitez exercer vos droits en matière de traitement de vos données personnelles ? Contactez-nous à l'adresse ci-dessous.